



**FICHE D'INSCRIPTION AU SEJOUR ÉCHANGE DE JEUNES
Du 30 JUILLET 2023 au 05 août 2023 à Strasbourg**

A retourner CEMEA de Picardie -
- 47. Boulevard d'Alsace Lorraine
BP 2703 80027 AMIENS

NOM :	PRENOM :
ADRESSE	
CODE POSTAL :	VILLE :
TEL FIXE :	
TEL PORTABLE : (Parents)	
TEL PORTABLE : (Jeune)	
MAIL Parents :	
MAIL Jeune :	
DATE DE NAISSANCE :	
Les références de votre assurance :	
- Numéro de Police :	
- Organisme :	

Je joins à ma fiche de Pré-Inscription, un acompte de 180 € (qui ne sera encaissé qu'après la confirmation définitive de l'inscription).

SIGNATURE DU JEUNE	SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL

Critères de sélection concernant la participation au séjour « échange de jeunes »

Rappel des conditions de participation :

- Etre âgé(e) de 14 à 19 ans,
Avoir une pratique d'une langue étrangère Anglais / Allemand

La procédure de sélection des candidatures reçues dépendra des critères suivants : Le nombre de participants : 15 Allemands, 15 Français (le même nombre de chaque côté)

- Mixité (une proportion équilibrée filles et garçons)
- Répartition équilibrée des âges
- Date de réception de la demande d'inscription
- Préparation au départ organisée par les CEMEA de Picardie

ATTENTION :

Les CEMEA de Picardie, dans le cadre du processus de sélection, se réservent la possibilité d'organiser des entretiens téléphoniques avec les jeunes pour évaluer leur motivation.

Cette procédure sert à exclure les cas où les parents auraient inscrit leurs enfants contre leur gré pour améliorer leurs connaissances de l'Allemand, ou pour « les occuper » pendant les vacances. En effet, les expériences du passé ont montré qu'une faible motivation d'un participant peut avoir des répercussions négatives sur la cohésion et sur l'humeur du groupe entier.

Conditions d'inscription et de participation

L'inscription doit se faire par écrit et sera confirmée par les CEMEA de Picardie.

Au formulaire de pré-inscription doit être joint un chèque d'acompte à hauteur de 180 €.

L'inscription sera définitive dès réception de la confirmation des CEMEA de Picardie.

En cas de désistement du participant définitivement inscrit, le remboursement des frais d'inscription se fait de manière suivante :

- ✚ Désistement plus de 6 semaines avant le début de la formation : *remboursement des frais d'inscription à hauteur de 100%*
- ✚ Désistement entre 6 et 3 semaines avant le début de la formation : *remboursement des frais d'inscription à hauteur de 50%*
- ✚ Désistement entre 3 et 1 semaine avant le début de la formation : *remboursement des frais d'inscription à hauteur de 25%*
- ✚ Désistement moins d'une semaine avant le début de la formation : *aucun remboursement des frais d'inscription*

En cas d'un nombre d'inscriptions insuffisant, les CEMEA de Picardie se réservent le droit d'annuler le séjour. Dans ce cas les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

Dans le cas où les familles avanceraient les frais de voyage, le remboursement se fait sur la base du double taux de la grille de l'OFAJ. Une facture des justificatifs de voyage (originaux des cartes d'embarquement, tickets de train...) seront demandés pour procéder au remboursement.